

LE RÈGLEMENT DU RAID DES BALMES:

SOMMAIRE

ARTICLE 1- PRÉSENTATION

ARTICLE 2- LES INSCRIPTIONS

ARTICLE 3- LES ÉPREUVES

ARTICLE 4- RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE PAR DISCIPLINE

ARTICLE 5- LE CLASSEMENT

ARTICLE 6- LES RECOMPENSES

LA CHARTE DU PARTICIPANT

ARTICLE 1 - PRESENTATION

1.1 La Maison des Jeunes et de la Culture du Pays de l'Herbasse organise la 1^{ère} édition du Raid des Balmes, le dimanche 26 septembre 2021 à st donat sur l'herbasse.

1.2 Cette aventure sportive et culturelle est ouverte à tous et toutes les personnes née en 2006 et après pour le parcours Aventure et à tous et toutes les personnes née en 2011 et après pour le parcours Expédition.

ARTICLE 2 - LE CONCEPT

Par équipes de 2, masculines, féminines ou mixtes, les équipiers se lancent dans un raid. Tout en se déplaçant au cœur de la Drome des collines en course à pied, VTT, canoë, orientation... les équipes devront résoudre différentes énigmes et trouver certains indices pour le dénouement final.

Les épreuves sportives et culturelles vous permettront d'amasser des points.

L'objectif de ce raid est de faire découvrir le Pays de l'Herbasse et de développer l'esprit d'équipe et d'initiative au travers d'activités de pleine nature.

ARTICLE 3 - LES INSCRIPTIONS

L'inscription se fait exclusivement par équipe. Aucun concurrent libre ne sera accepté. .

Le maximum d'équipes pouvant être engagées est de 50.

- Le parcours Aventure du raid des balmes est ouvert dès 2011

- Le parcours Expédition du raid des balmes est ouvert dès 2006

Le dossier doit nous être retourné COMPLET avant le 15 septembre 2021 pour être inscrit définitivement et dans les 50 premiers.

Une liste d'attente est prévue pour les dossiers arrivant après les 50 premiers dossiers. L'équipe reconnaît avoir pris connaissance des différentes disciplines, du niveau de pratique sportif requis, du règlement, du matériel obligatoire joint dans le dossier.

Le dossier doit comprendre obligatoirement :

- La photocopie recto-verso de la carte d'identité de chaque concurrent, ou pièce d'identité, pour justifier l'année de naissance du concurrent.

- La fiche d'inscription collective dûment signée.

- Une autorisation parentale, décharge médicale et du droit à l'image.

- Un certificat médical par concurrent (uniquement celui fourni par les organisateurs).

- Un certificat de natation par concurrent (uniquement celui fourni par les organisateurs).

ARTICLE 3 - LES ÉPREUVES

3,1 L'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie d'une étape (durée, nature, contenu) à tout moment.

3,2 Unités de mesure

Les étapes sportives sont chronométrées puis converties en points selon un barème. L'unité de mesure des épreuves culturelles et de connaissances (énigmes, balises) est le point. Elles permettent d'accroître considérablement le capital.

3.3 Le déroulement

Le parcours complet du raid Expedition est tenu secret.

Chaque étape se compose d'une ou plusieurs disciplines sportives retenues (VTT, canoë, orientation, trail, bike and run...)

Au cours de chaque étape les concurrents devront résoudre des énigmes, répondre à des questions.

3.4 L'ordre de départ

L'ordre de départ de chaque équipe est donné selon le classement général sauf départ en ligne. Les départs peuvent également être donnés par vagues successives de plusieurs équipes, dans l'ordre inverse du classement.

3.5 Temps limite.

Des portes horaires pourront être fixées à certains points de contrôle (P.C) ; en fonction de l'avancement général de l'étape.

Les équipes ne se présentant pas dans les limites horaires définies seront neutralisées et rapatriées par véhicule au départ.

Elles seront classées après les équipes qui effectuent la totalité du parcours, par ordre de neutralisation.

3.6 Les points de contrôle (P.C.)

Les équipes doivent obligatoirement passer au complet et ensemble par les différents points de contrôle spécifiés par l'organisation et valider leur « Road-book ».

Les équipes ayant raté un ou plusieurs P.C. seront pénalisées.

3.7 Les énigmes

Des indices et des sites, mentionnés sur le road-book, permettent de trouver des objets et/ou de résoudre des énigmes.

L'équipe qui aura trouvé un objet et/ou résolu une énigme devra impérativement les remettre à l'animateur culturel présent sur le site, pour les faire valider et bénéficier des points correspondants.

3.8 Le road-book

Un road-book retraçant le thème général du raid sera remis à l'équipe au début des étapes.

Dès que l'équipe franchit la ligne d'arrivée elle doit restituer son road-book pour bénéficier des points correspondants.

3,9 En cas d'incidents, d'abandon, de faits imprévus, les équipes sont tenues de prévenir l'organisation. (N° d'urgence donnés sur les road-books de chaque étape)

3,10 L'abandon d'un concurrent d'une équipe, même temporaire (c'est à dire pour une seule étape) engendrera une perte de points; de plus l'équipe ne pourra prétendre à la victoire finale.

3.11 Les motifs de mise hors course

- Infraction sur l'âge ou l'identité d'un concurrent.
- Utilisation de moyens de transport ou de matériels non autorisés. -
- Dégradation volontaire de l'environnement.
- Attitude injurieuse ou agressive envers l'organisation, la population ou les autres concurrents.
- Attitude déloyale, destruction, sabotage de matériel. -
- Concurrent n'ayant pas son certificat de natation.
- Pollution, dégradations, vandalisme pendant et après les épreuves.
- Falsification ou substitution des marques d'identification sur le parcours (balisage...). -Non-assistance à un concurrent en danger.
- Abandon d'un équipier en difficulté.
- Aucune traction ne sera tolérée (corde, élastique ou autre) que ce soit en vtt, bike and run, canoë et trail.

3,12 Les pénalités (liste non exhaustive)

- Présentation incomplète du matériel obligatoire (perte ou absence du matériel listé dans l'article 5.1 et 5.2) au départ, à un P.C, à l'arrivée ou pendant la course.
- Gêne caractérisée à l'encontre d'un concurrent et/ou d'un autre bateau. -
- Présentation incomplète ou non- présentation de l'équipe à un P.C. -Progression non groupée de l'équipe. (Hors épreuve bike and run)
- Se porter sur le VTT sur la discipline Bike and Run.
- Non-respect des consignes de l'organisation ou de l'équipe médicale et du code de la route et de l'environnement.
- Non présentation du road-book et/ou du questionnaire ou présentation illisible. -Retard au départ d'une épreuve.
- Matériel individuel et par équipe incomplet
- Utilisation de voies goudronnées non autorisées.
- Recours à une assistance extérieure en dehors d'un cas de sécurité (accompagnateur portant assistance à son équipe pendant la course).
- Refus de passage lors de franchissements aériens ou aquatiques. -Le non-respect de la vie de camp.

3.13 Les réclamations

La Direction de course est seule juge du bon déroulement des épreuves.

Les réclamations devront être déposées par écrit auprès de l'organisation dans les 15 minutes qui suivent l'arrivée de l'équipe, par le capitaine. Passé ce délai, aucune plainte ne sera recevable.

Les réclamations portées par les éducateurs encadrants ne sont pas recevables.

3.14 Le dopage

Nous tenons à informer les participants sur l'interdiction de l'usage de produits dopants sous peine de sévères sanctions. Chaque participant s'engage à respecter les règles d'intégrité physique et d'éthique sportive.

3.15 L'environnement

Chaque concurrent s'engage :

- A respecter l'environnement naturel et patrimonial -A rester sur les chemins balisés
- A ne pas jeter de papiers et autres déchets dans la nature -A respecter les sites culturels,
- A éviter de déranger la faune et la flore.

ARTICLE 4 – REGLEMENT SPECIFIQUE PAR DISCIPLINE

4.1 Règlement spécifique canoë.

- un canoë par équipe.
- Seules les pagaies fournies par l'organisation sont utilisées pour la progression.
- Le port du gilet fermé et du casque sont obligatoires.
- Pas d'action volontairement négative à l'encontre d'un autre bateau.
- Interdiction de se tracter.

4.2 Règlement spécifique VTT.

- Le port du casque attaché est obligatoire et les mitaines fortement conseillées.
- Respect du balisage et des consignes de sécurité données par les commissaires de course aux intersections et aux contrôles.
- Ne pas refuser un dépassement.
- Respect du code de la route, et de l'environnement.
- Interdiction de se tracter

4.3 Règlement spécifique BIKE AND RUN.

- Interdiction formelle de se porter sur le VTT, motif de pénalité.
- Interdiction de se tracter

4.4 Règlement spécifique COURSE D'ORIENTATION.

- Respecter le règlement mis en place par l'organisation.

ARTICLE 5 - LE CLASSEMENT

Plusieurs classements seront effectués.

Pour prétendre à la victoire finale du Raid des Balmes, il faut impérativement :- Effectuer l'intégralité des étapes au complet.

-Etre toujours passé aux portes horaires.

-Le fait d'avoir eu un abandon même partiel vous classera systématiquement derrière les équipes ayant effectué le Raid au complet.

ARTICLE 6- LES RÉCOMPENSES

A l'issue de l'épreuve finale, le RAID des Balmes se clôturera par la remise des récompenses à 17h pour le parcours Aventure et à 17h30 pour le parcours Expédition.

LA CHARTE DU PARTICIPANT

En tant que participant d'une équipe inscrite sur le Raid des Balmes, je m'engage à :

1. Respecter les personnes

Qu'elles soient adultes, participants, jeunes, bénévoles ou habitants des lieux.

2. Respecter les horaires

Le bon fonctionnement du raid repose sur des horaires précis.

3. Respecter le sommeil

La difficulté physique que représente ce raid nécessite une récupération de qualité, à ce titre l'heure d'extinction des lumières et le silence qui l'accompagne devront être impérativement respectés.

4. Respecter les lieux

Chaque participant se doit de respecter les personnes et les lieux qui les accueillent. Une attention particulière doit être portée à l'égard du camping et des sanitaires qui sont des lieux de vie collectifs.

5. Respecter l'environnement

Ne rien jeter au sol pendant la course, tenir propre son emplacement et les lieux que je traverse.

6. Respecter le matériel

Le participant veillera au maintien en l'état du matériel fourni pendant le raid.

7. Respecter l'esprit sportif

Les concurrents doivent défendre sportivement leur chance, tout acte frauduleux sera sévèrement sanctionné.

8. La charte

Le simple fait de participer au raid m'engage à respecter cette charte.